



## **RECYCLAGE SSIAP 2**

### **FORMATION PRÉSENTIELLE**

*Il s'agit de la formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC), dite de recyclage, réservée aux Chefs d'Equipe de Sécurité Incendie SSIAP 2. Elle est obligatoire tous les 3 ans, et permet de maintenir à jour les connaissances nécessaires au bon déroulement des missions d'un chef d'équipe de sécurité incendie.*

## NATURE DE L'ACTION

Action de formation de maintien et d'actualisation des compétences

## OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Actualiser les connaissances relatives à l'évolution de la réglementation incendie et de l'accessibilité.
- Renforcer la maîtrise de la gestion du poste central de sécurité (PCS) en situation de crise.
- Mettre à jour les compétences pédagogiques pour l'instruction des agents de l'équipe.
- Optimiser le management de l'équipe et la gestion des conflits.

## OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 2 mai 2005, le recyclage est obligatoire tous les 36 mois pour les chefs d'équipe.

## PRÉ-REQUIS

Pour s'inscrire au recyclage, le candidat doit justifier des éléments suivants (Annexe V) :

- Diplôme : Être titulaire de la qualification SSIAP 2, d'une équivalence (ex: Sapeur-Pompier) ou des anciens diplômes ERP 2 / IGH 2.
- Expérience professionnelle : Justifier d'une activité d'au moins 1 607 heures durant les 36 derniers mois dans la fonction de Chef d'équipe de sécurité incendie.  
Note : Si cette condition n'est pas remplie ou si le délai de 3 ans est dépassé, le stagiaire doit suivre une Remise à Niveau (RAN) de 21h
- Secourisme : Être titulaire d'une attestation de secourisme en cours de validité (SST, PSC 1 de moins de 2 ans, ou PSE 1).

## DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Votre formation de recyclage SSIAP2 en présentiel débute le lundi à 08h30. Votre inscription par téléphone et en ligne est possible jusqu'au vendredi précédent à 17h00.

## MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

L'accès définitif à la formation est subordonné à la vérification de la complétude du dossier administratif et de la validité des prérequis réglementaires au plus tard 3 jours avant le début du stage.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme se compose de 5 séquences majeures :

### Séquence 1 : Prévention (4h)

- Évolution de la réglementation (nouveaux textes, accessibilité).
- Réalisation d'un examen "blanc" (QCM) pour évaluer les connaissances théoriques.

### Séquence 2 : Moyens de secours (2h)

- Évolution des agents extincteurs et des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI).

### Séquence 3 : Gestion du PC Sécurité (3h)

- Gestion d'une alarme, de l'alerte et réception des secours en situation de crise.

- Gestion d'une évacuation et compte-rendu à la hiérarchie.

#### Séquence 4 : Organisation d'une séance de formation (2h)

- Actualisation des méthodes pédagogiques et pratique de l'animation.

#### Séquence 5 : L'équipe de sécurité incendie (3h)

- Organisation, management et gestion des conflits au sein de l'équipe.
- Gestion des documents administratifs du service.

### DURÉE

14 heures en présentiel (hors temps de déplacement).

### PROFIL DES INTERVENANTS

La formation de Recyclage SSIAP 2 est dispensée par une équipe pédagogique composée de formateurs certifiés SSIAP (niveau 1, 2 ou 3), disposant de compétences en adéquation avec les matières enseignées. Conformément à la réglementation en vigueur, au moins l'un des formateurs est titulaire du SSIAP 3 ou d'une qualification équivalente, assurant la conformité du dispositif de formation.

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum : 4 par session.

Maximum : 15 par session.

### ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

Pour la prise de notes, prévoir un cahier ou des feuilles, un stylo et, si besoin, un surligneur.

### MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

Formation en présentiel synchrone.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET LOGISTIQUES

Le recyclage n'est pas une simple révision théorique mais une actualisation opérationnelle. L'ingénierie pédagogique doit favoriser l'interactivité et la mise en pratique.

**Méthodes pédagogiques :** Pédagogie active et RETEX (retour d'expérience), études de cas managériales, mises en situation professionnelles (PC Sécurité), ateliers de micro-enseignement, évaluation formative (Qcm blanc pour auto-évaluer l'évolution des connaissances réglementaires).

#### Moyens pédagogiques :

- **Plateau technique :**  
SSI de catégorie A fonctionnel (indispensable pour la gestion de crise), Plans, Moyens de communication (radios).
- **Salle informatique :**  
Postes équipés pour la gestion des plannings et des documents administratifs.
- **Documentation**  
Accès aux règlements de sécurité ERP/IGH et Code du Travail actualisés.

### ACCESSIBILITÉ

- L'accessibilité de nos formations est étudiée individuellement en fonction des besoins et de la

situation de chaque personne en situation de handicap.

- Un référent handicap, validé par l'AGEFIPH, est à votre disposition pour analyser les possibilités d'adaptation et vous proposer les solutions les plus appropriées.
- Attention : cette formation est accessible sous réserve de faisabilité des gestes de secours.

## MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DU STAGIAIRE

- L'accompagnement du stagiaire est structuré et optimisé grâce à un espace stagiaire accessible en ligne. Après son inscription via l'extranet, il reçoit un e-mail contenant ses codes d'accès à cet espace, où il trouve tous les documents essentiels à sa formation.
- En cas d'absence, le formateur en informe immédiatement l'organisme, qui contacte le stagiaire pour en connaître la raison et prendre les mesures nécessaires, garantissant ainsi un suivi réactif et efficace.
- Trois référents sont mis à disposition pour accompagner les stagiaires :
  - le référent administratif pour les démarches et documents, Gwladys ATACHIAN.
  - le référent pédagogique pour le suivi de la formation, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
  - le référent handicap pour adapter le parcours aux besoins spécifiques, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
- Ils sont joignables depuis l'inscription jusqu'à la fin de la formation, tous les jours ouvrés de de 8h00 à 18h00 :
  - par e-mail à [contact@mcf-securite.com](mailto:contact@mcf-securite.com)
  - par téléphone au 03 83 25 80 33

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

- Validation :  
La présence à l'ensemble des séquences est obligatoire.
- Évaluation :  
Évaluation continue durant les séquences pratiques et les études de cas. Une appréciation sur les capacités du stagiaire est transmise à l'employeur.
- Formalisation :  
Délivrance d'une attestation de recyclage conforme à l'Annexe XII.

## FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Attestation de fin de formation
- Certificat de réalisation
- **Obtention de l'attestation de Recyclage SSIAP 2**  
Durée de validité : 36 mois
- Livret du stagiaire Recyclage SSIAP2

## DATE

Les dates de formations sont disponibles en ligne sur le site internet [www.mcf-securite.com](http://www.mcf-securite.com), ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

## LIEU

Les lieux de formation sont disponibles en ligne sur le site internet [www.mcf-securite.com](http://www.mcf-securite.com), ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

## COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation est disponible en ligne sur le site internet [www.mcf-securite.com](http://www.mcf-securite.com), ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

----- (FIN DU DOCUMENT) -----